



Initiatives Pour une Agriculture
Citoyenne et Territoriale

Propositions du collectif InPACT pour les systèmes alimentaires territorialisés

11 février 2015

Audition à l'Assemblée nationale

Mission d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires

1. Le phénomène des circuits courts est ancien, comparé à celui des circuits longs et du fonctionnement en filière. Les SAT (systèmes alimentaires territorialisés) se sont développés malgré un contexte difficile basé sur des politiques publiques (PAC, ...) favorisant la spécialisation des bassins de production.
2. Les circuits courts connaissent aujourd'hui une croissance explosive, tant dans leur nombre que dans leur diversité ou leur portée économique.
3. Cette progression se fonde sur la multiplication des initiatives de commercialisation, parfois spontanée, parfois organisées par essaimage.
4. Elle repose sur une reconnaissance sociale de leur opportunité et sur une pratique largement diffusée, dans toutes les catégories de consommateurs.
5. Elle relève de la volonté d'une nouvelle alliance vertueuse entre paysans et citoyens.
6. Elle engendre des effets d'opportunité qui amènent certains acteurs à vouloir profiter de l'espace économique ainsi ouvert en « tirant les exigences vers le bas », en termes sociaux, environnementaux ou culturels. Cette « conventionnalisation » est en particulier portée par des organisations agricoles et des industries de transformation et distribution qui affichaient jusqu'il y a peu leur opposition de principe à ce type de pratiques.
7. Autonomie alimentaire des populations ne veut pas dire autarcie. Des échanges nouveaux sont à penser entre les bassins de production et de consommation en fonction des besoins et de la capacité agro-climatique des régions. Ceux-ci doivent être basés sur la complémentarité et non la concurrence.
8. Aujourd'hui les SAT sont des outils de « résilience territoriale » ils permettent en effet de ne pas être soumis de la même manière aux cours mondiaux et de s'assurer des solidarités en cas d'incident qui ne sont pas possible avec le marché classique.
9. Dans certaines conditions, les SAT peuvent accompagner de manière très efficace une évolution de modes de production vers des pratiques environnementales vertueuses. Les dynamiques collectives sont porteuses d'une émulsion entre les membres d'un groupe.

1. UNE QUESTION D'AMPLEUR, SUR LES PLANS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS

La construction de systèmes alimentaires territorialisés est une question d'ampleur pour l'avenir de la France. D'une part parce qu'elle mobilise les citoyens autour d'un « fait social total », l'alimentation. D'autre part parce que ce secteur de la vie économique sert de chambre d'expérimentation pour des pratiques qui diffusent ensuite dans d'autres secteurs (par exemple les circuits courts énergétiques, ou de financement, ou encore les coopératives de production artistique).

Les enjeux sont multiples et imbriqués. Nous nous restreignons à en citer quatre, centraux dans nos conceptions et nos pratiques :

- des enjeux d'emploi. Depuis des années, la nécessité d'agréger plus de valeur ajoutée à la production alimentaire revient comme un leitmotiv, avec des résultats peu encourageants. Des études de terrain précises montrent que les systèmes alimentaires territorialisés ont un taux d'emploi localement créé et maintenu par Euro dépensé dans l'alimentation particulièrement élevé. Ils permettent l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions financièrement accessibles ; une étude sur Rennes Métropole montre qu'au moins 500 emplois relèvent des circuits courts de proximité. Les exploitations en circuits court mobilisent 30 % de main d'œuvre en plus et économisent 20 % de foncier.
- des enjeux de justice sociale et d'égalité vis à vis de l'alimentation, couvrant notamment les questions de santé, de lutte contre l'obésité. Toutes les classes et catégories sociales sont aujourd'hui concernées par l'une ou l'autre forme que prennent les circuits courts. Cependant, l'accès à l'alimentation des plus pauvres est précaire et souvent confiné à des circuits spécifiques reposant sur des aides publiques injectées dans les filières traditionnelles.

Les défis concernant les nouvelles générations sont énormes, qualifiées par les experts de la consommation d'une génération « plateau repas ». L'envie est pourtant là puisque, selon une étude du CREDOC en 2011, 66 % des français souhaitent développer la consommation de produits de proximité. Une enquête interne du MRJC sur le rôle des jeunes dans la territorialisation de l'agriculture en 2013 a aussi montré une envie chez les jeunes de s'emparer de cette question.

- des enjeux d'environnement. Il n'existe pas de relation de causalité démontrée entre qualité des pratiques de production agricole vis à vis de l'environnement et commercialisation dans des réseaux locaux. De nombreuses études empiriques et publications scientifiques mettent cependant en avant la forte proportion d'agriculteurs en circuits courts mettant en œuvre des modes de production particulièrement intéressants environnementalement, comme l'agriculture biologique ou les systèmes d'élevage herbager (50 % des producteurs en Agriculture biologique pratiquent les circuits courts (contre 20 % pour les producteurs conventionnels))
- des enjeux d'aménagement du territoire et de participation démocratique. La relocalisation de l'économie alimentaire représente une répartition spatiale différente de la valeur ajoutée. Elle permet à des territoires ruraux de « compter plus » par un dynamisme économique endogène et une capacité de choix. Celle-ci est également offerte aux citoyens-mangeurs dans le cadre des systèmes alimentaires locaux où ils deviennent partie prenante des stratégies et des décisions.

- Le champ de réflexion proposé ne peut se réduire à saisir des opportunités permettant d'aménager, voire de sauver provisoirement, les modèles agricoles dominants en déclin, à la marge d'une supposée « vraie économie ». En termes économiques, les enjeux se mesurent en milliards d'Euros. Le chiffre annuel en circuit court est aujourd'hui de 2,5 milliards d'euros. Compte tenu de dépenses alimentaires localement ciblées aujourd'hui de l'ordre de 3 %, et un potentiel de 10 %, pour prendre un objectif peu ambitieux, ce sont près de 10 milliards d'Euros, c'est à dire plus que le montant français de la PAC, qui peuvent être redistribués vers les agriculteurs et les territoires.

Tous les circuits courts se valent-ils ?

Pour répondre aux enjeux de l'agriculture, des territoires ruraux et de l'alimentation, l'accent doit selon nous être porté sur des pratiques qui répondent simultanément aux enjeux cités ci-dessus. Ce sont des réseaux de fermes ancrés dans l'agriculture paysanne, en lien/coopération avec les citoyens des territoires et respectueuses de l'environnement, qui sont capables de porter des solutions qui développent des circuits courts :

- issus d'une agriculture durable, locale, identifiée au territoire ;
- tenant compte des situations particulières à chaque exploitation, à chaque production ;
- contribuant autant que possible, et dans une perspective évolutive, au respect de l'environnement (notamment, vers la suppression des pesticides, engrais chimiques et OGM) ;
- créant des emplois et de la valeur ajoutée pour les agriculteurs, artisans, commerçants engagés dans les circuits courts ;
- incitant à la complémentarité entre producteurs ;
- valorisant des relations de proximité, de transparence et de confiance entre producteurs et entre producteurs et consommateurs ;
- permettant un accès au plus grand nombre à des produits de qualité au prix le plus juste.

L'accessibilité à tous de l'alimentation

Les lois de modernisation agricole du début des années 60 ont donné à l'agriculture pour mission première de nourrir les citoyens français. La sécurité alimentaire ainsi définie comme objectif est atteinte rapidement, tout du moins en termes de volumes produits, puisqu'aujourd'hui tout le monde s'accorde pour considérer que nous produisons quasiment plus du double des aliments nécessaires.

Or dans le même temps un constat s'impose : de plus en plus de nos concitoyens se nourrissent difficilement et mal. De plus en plus ont recours au dispositif d'aide alimentaire pour se ravitailler (3,5 millions de bénéficiaires en augmentation croissante) ; au point que celui-ci est devenu une institution économique conséquente (1 milliard d'€ de volume d'activité annuel), d'ailleurs inscrit depuis 2008 dans le code rural comme une activité agricole.

Nous pensons que l'accès pour tous à l'alimentation de qualité est durablement et fortement compromis, et que l'évaluation de l'économie agricole et rurale telle que définie et mise œuvre aujourd'hui, ne prend pas en compte cet échec.

Nous voulons vous exposer nos recherches à ce sujet. L'expérience acquise par notre réseau, en matière de circuits courts d'une part, et d'accueil sur les fermes de personnes en difficulté économique et sociale d'autre part, nous autorise à formuler quelques remarques visant à refonder cette question de l'accès pour tous à l'alimentation de qualité et du dispositif de l'aide alimentaire plus précisément.

2. UNE FRANCE PEU AVANCÉE EN TERMES STRATÉGIQUES

La France regorge d'initiatives de créations de circuits de distribution locale. Elle fait preuve dans ce domaine d'une grande créativité, qu'elle soit portée par des consommateurs, des producteurs, des artisans, des collectivités ou des alliances entre ceux-ci. Des recensements de terrain ont montré une progression considérable du nombre d'initiatives dans les territoires, en très peu de temps, générant ce qui pourrait se qualifier de « croissance explosive ». Cependant, les pratiques françaises ne présentent pas d'originalité particulière en termes de modalités, qui se retrouvent sous des formes voisines partout en Europe et dans le monde. C'est plus la spécificité de son « cocktail » ou « mix » qui distingue notre pays, avec la forte présence des producteurs vendant sur les marchés et des alliances producteurs-consommateurs qui s'expriment notamment dans les AMAP.

Une exploitation sur 5 pratique les circuits courts (RA 2010). Rappelons tout d'abord qu'historiquement la distribution des produits alimentaires laissait une large place à la vente directe et/ou en circuits courts (en 1988, 27 % des exploitations agricoles la pratiquaient encore, SCEES3, RGA4). Les marchés locaux, de village, ont toujours été des lieux d'échanges ancrés dans l'histoire tant de l'agriculture que des territoires. La localisation des activités agricoles a ainsi toujours été influencée par la présence de population.

Pour exemple

AMAP : Depuis la première AMAP créée en 2001 il y a donc 14 ans, la croissance des AMAP est continue. Si les AMAP sont actuellement essentiellement localisées dans des bassins de vie à dominante urbaine, nous constatons un fort potentiel de création d'AMAP dans les bassins de vie ruraux¹. Au nombre de 2000, elles représentent 100 000 foyers et 250 000 citoyens. Le chiffre d'affaire annuel maraîchage en AMAP est estimé à 72 millions d'Euros TTC, le chiffre d'affaire annuel consolidé en AMAP est estimé à 150 millions d'Euros TTC).

Magasins de producteurs : Les points de vente collectifs concernaient en 2010 près de 6700 exploitations en France sur les 67 000 commercialisant tout ou partie de leur production en circuits courts (Agreste RA 2010). Le nombre de points de vente est estimé à 200.

Dans beaucoup de régions, les magasins de producteurs se développent. Par exemple, en Poitou-Charentes, le développement des magasins est récent et en plein essor. Une enquête réalisée en 2012, actualisée fin 2014 recense 14 magasins de producteurs, au sens de la loi sur la consommation de mars 2014. Au vu des ventes réalisés dans ces magasins

¹ Selon cette étude (Jean-Claude Raynal et Lala Razafimahefa, « Prospective territoriale dans le cadre de projets sociaux et solidaires : analyse de l'émergence des AMAP au sein des bassins de vie ruraux en France », Territoires en mouvement, n°22, 2014), un tiers des BV ruraux en France ont plus d'une chance sur deux qu'une AMAP émerge au sein de leur territoire.

et de la consommation alimentaires en Poitou-Charentes, on peut estimer la demande pour des produits locaux commercialisés en magasin de producteurs à un minimum de :

- *9 nouveaux magasins réalisant un chiffre d'affaire de 2 à 3 millions dans les 4 principales agglomérations de la région,*
- *13 nouveaux magasins réalisant un chiffre d'affaire de 0.5 à 1 million en dehors.*

Le potentiel en emploi nouveau en Poitou-Charentes est estimé à

- *107 équivalent temps plein dans les magasins : salariés qualifiés à la vente ou à la découpe de viande,*
- *320 équivalent temps plein dans les exploitations (installation, création ou développement d'un atelier circuits courts).*

En région lyonnaise, un embryon de gouvernance locale autour de l'alimentation se construit grâce aux synergies et liens entre différents programmes regroupant différentes institutions : le programme **Penap-psader** (<http://www.psader-penap.org/>) de l'agglomération lyonnaise (réunissant la Région, le Département, le Grand Lyon, des intercommunalités) et l'animation territoriale produite par la Ville de Lyon dans le cadre du programme européen **Sustainable Food in Urban Communities** (Urbact) notamment. Cette structuration permet aux acteurs institutionnels d'échanger des informations et de constituer des guichets uniques d'accueil des projets portés par les acteurs locaux. Elle pourrait aussi permettre d'élaborer des politiques concertées pour le développement de l'alimentation durable sur le plan local.

Face à la richesse et à la profusion des initiatives, force est de constater la pauvreté des démarches stratégiques, fédératives ou politiques menées en France. La coordination entre acteurs, voire la simple observation des dynamiques de terrain, reste balbutiante. Elle est pourtant utile et nécessaire. De nombreux échelons territoriaux allant de l'unité urbaine à l'équivalent de nos départements ont mis au point, de façon participative et ouverte, des « stratégies alimentaires » au Royaume Uni. Une trentaine de territoires rassemblés au sein du réseau pour l'alimentation durable <http://sustainablefoodcities.org/> ont publié des documents d'orientation couvrant aussi bien les questions de production que d'accès à l'alimentation. Dans une dimension plus culturelle, le réseau du patrimoine culinaire local <http://www.culinary-heritage.com/> ne compte aucun membre français.

Il n'existe pas de politique nationale ou européenne capable de fixer un cap et de soutenir le développement des systèmes alimentaires locaux. Le plan Barnier a eu peu d'applications concrètes et l'appel à projets du ministère de l'agriculture dans le cadre du programme national pour l'alimentation reste modeste. Seuls 8 projets sur les circuits courts ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet innovation et partenariat soutenu par le CASDAR sur la période 2009 – 2014. Cela paraît faible au regard des enjeux en terme de connaissances. Certains pays ont pourtant fait de systèmes alimentaires locaux le cœur de leur politique agricole, comme le Brésil qui consacre chaque année plus d'un milliard d'Euros au soutien à l'agriculture familiale par la solvabilisation de la demande publique, par convention entre le ministère du développement agricole et celui des affaires sociales et de la lutte contre la faim.

Cependant des tentatives de structurations régionales des acteurs existent en Poitou-Charentes, avec l'initiative de Réseau Régional des Circuits Courts, soutenu par la Région

politiquement, financièrement par la Région et la DRAAF, en Languedoc Roussillon, avec l'initiative manger local <http://www.manger-local.fr/enjeu-regional/un-engagement-partage>.

Des structurations régionales de magasins de producteurs existent pourtant déjà (Terres d'Envies en Rhône Alpes, Boutiques Paysannes en Languedoc Roussillon), et d'autres sont à l'état de réflexion ailleurs pour répondre à l'émergence d'initiatives commerciales, brouillant l'image « magasins de producteurs » vis-à-vis des consommateurs.

3. LA NÉCESSITÉ D'UNE COORDINATION ENTRE LES ÉCHELONS

Accompagner la progression des systèmes alimentaires locaux ne peut relever des efforts d'un seul échelon de gouvernance.

L'échelon local et territorial est très certainement essentiel pour organiser l'observation des dynamiques et les inter-relations entre les diverses modalités de circuits courts. Très concrètement, c'est à ce niveau qu'on évite qu'une commune ouvre un marché le même jour que sa voisine, ou que la mise à disposition d'un local de distribution pour une AMAP peut être réglé.

L'échelon européen est aussi essentiel, dans la mesure où ses financements sont centraux dans les évolutions de l'agriculture. Il dispose aussi d'un pouvoir législatif et réglementaire parfois perçu comme peu adapté aux spécificités des circuits territoriaux, par exemple pour la législation sanitaire ou les règles de concurrence.

Le niveau national a quant à lui une influence déterminante sur l'adaptation de la législation d'origine européenne et le fléchage des crédits. Il dispose aussi d'un pouvoir d'agenda, comme le démontre la saisine de cette commission parlementaire. Situé entre les « territoires d'initiatives » et l'échelon européen, l'Etat national doit tenir un rôle de cohérence et d'élaboration stratégique, qui fait aujourd'hui défaut.

L'échelon national peut aussi intervenir utilement sur les structurations régionales permettant l'articulation fine par territoire projet des moyens européens, nationaux avec ceux des collectivités locales d'une part, des acteurs d'autre part.

4. VOCABULAIRE

Systèmes alimentaires territorialisés : Nous définissons les systèmes alimentaires territorialisés comme l'ensemble de la production/ transformation/ distribution/ consommation sur un territoire donné dont les limites géographiques sont déterminés par la consommation. Cela correspond à la manière dont une société s'organise pour s'alimenter. Le plan d'actions national doit être décliné régionalement en s'appuyant à la fois sur les DRAAF et les Conseils Régionaux. Il doit permettre de développer la nécessaire interconnaissance des acteurs, leur coopération et leur structuration notamment pour :

- La réponse à la demande de la restauration collective
- Le développement des coopérations entre producteurs, artisans commerçants

Dans sa déclaration de Rennes (4 juillet 2014), l'Association des Régions de France souhaite promouvoir les SAT et leur fixe l'objectif de valoriser les produits de proximité sur la

base d'une agriculture familiale, de TPE et PME agro-alimentaires et de circuits alternatifs de commercialisation. Ils doivent permettre le partage de la valeur, le respect de la santé des consommateurs et la bonne gestion des ressources naturelles. Le terme « système » est quelquefois employé dans une acception affaiblie pour désigner un dispositif, une initiative unitaire (une AMAP, un point de vente collectif, un marché). Il convient d'insister que le terme « système » doit être compris au sens strict, c'est à dire un ensemble d'institutions, d'organisations et de pratiques dont les propriétés dynamiques sont issues des interactions qu'elles entretiennent. L'échelle du système alimentaire territorialisé est donc le territoire vécu de l'approvisionnement alimentaire.

Filière : dans l'absolu, ce terme désigne l'organisation de la succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit. Dans le monde de l'agriculture et des industries alimentaires, il a pris un sens restreint, qui désigne l'ensemble des organisations traitant un seul produit ou classe de produits depuis l'amont (fourniture d'intrants) jusqu'à la distribution, en passant par la production, la logistique, les fonctions d'appui spécifiques (recherche et développement, marketing) et la transformation. Les consommateurs en sont exclus et la géographie est abordée essentiellement sous l'angle de l'économie logistique. L'ensemble des filières reposent sur une vision cloisonnée et concurrentielle entre chacune d'entre elles. L'ambition des systèmes alimentaires territorialisés est de réintégrer dans les choix la géographie et la proximité, la complémentarité des activités au lieu de leur concurrence et les citoyens au sein des espaces de décision et d'organisation. L'approche en termes de filière selon l'acception commune en agriculture est donc un outil méthodologique inadapté dans de nombreux cas.

Circuits courts : la définition retenue dans le plan Barnier propose comme critère unique un nombre d'intermédiaires commerciaux au plus égal à un. Cette définition est très large et ouvre la porte à de nombreuses pratiques qui ne répondent pas à l'ambition d'une évolution en profondeur des pratiques agricoles et alimentaires. Elle peut être précisée par le terme « circuit court de proximité » qui désigne un « arrangement productif local » allant du produit jusqu'à l'assiette du consommateur, et prenant en compte, en plus du nombre limité d'intermédiaire, la proximité géographique et la proximité socio-institutionnelle des acteurs. La diversité des situations territoriales rend vaine la recherche d'une limite géographique universelle. La distance de 80 km entre le lieu de production et de vente finale est fréquemment invoquée. La proximité socio-institutionnelle pointe quant à elle les relations qui s'instituent entre les acteurs, de même fonction (par exemple entre les producteurs d'un point de vente collectif ou les acheteurs sur un marché) ou de fonction complémentaire (par exemple entre producteur et acheteurs d'une AMAP).

1. LE RÉSEAU INPACT

InPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale) est un collectif de neuf têtes de réseaux (AFIP, Inter AFOCG, Solidarité paysans, FADEAR, FNCIVAM, FNAP, Terre de liens, MRJC, MIRAMAP).

Nos réseaux réunissent des agriculteurs des acteurs ruraux et des consommateurs impliqués pour permettre la mise en place durablement des solutions agricoles qui permettent de faire vivre des agriculteurs nombreux sur l'ensemble du territoire, de préserver l'environnement et de fournir une alimentation de goût et de qualité.

Nous avons décidé de nous unir pour mutualiser nos expériences et savoir-faire, pour porter ensemble des projets et défendre des positions communes car la solidarité en agriculture et pour inventer l'agriculture et l'alimentation de demain nous semble essentielle.

Nos travaux portent sur l'évaluation des politiques agricoles, les enjeux de l'installation de nouveaux paysans et de la transmission des fermes, les pratiques agro-écologiques paysannes la création d'activité et l'emploi, les circuits de vente directe et les filières de commercialisation, les questions sociales, les enjeux fonciers et l'aménagement du territoire.

Le collectif se regroupe autour d'un socle commun qui est un accord profond sur le diagnostic et un état des lieux de l'agriculture. Notre volonté est de provoquer une transition par la formation, l'étude, l'information et l'évaluation ainsi que par de multiples projets qui prouvent l'efficacité et la pertinence de nos propositions pour un autre développement agricole et rural.

L'efficacité économique

L'agriculture durable est basée sur la recherche de la meilleure utilisation de l'ensemble des facteurs qui concourent à la production et aux services rendus tout en offrant le meilleur revenu possible aux paysans. De nombreuses démarches d'agriculteurs montrent que cette recherche de l'efficacité en fait une agriculture économe et plus autonome. Elle autorise à préconiser une répartition plus équitable et plus transparente des soutiens publics dans l'intérêt d'une société durable, et à privilégier dans chaque cas les filières les plus courtes possibles, à l'échelle des territoires.

L'équité sociale

La dimension sociale de ces agricultures est basée sur la solidarité entre paysans, entre paysans et ruraux, entre générations, entre régions, et entre pays du monde. Par opposition, l'industrialisation et la concentration de l'agriculture s'appuient et se traduisent par une diminution d'actifs au profit du capital et des machines. Le respect du droit à produire pour chaque paysan et chaque région passe par la répartition des droits et moyens de production, et des soutiens publics. Au niveau international, cela s'appelle le droit à la souveraineté alimentaire de chaque région du monde. Au niveau européen, il est nécessaire de définir un seuil au-dessus duquel l'accumulation des droits à produire ou des aides ne se justifie plus, et va même à l'encontre de l'intérêt général. Cette exigence sociale, qui pose la question de l'emploi en agriculture, est en cohérence avec la question des systèmes de production avec les attentes de la société.

La protection des ressources naturelles

Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, de préserver l'environnement et la biodiversité, il faut prendre en compte les potentialités productives des territoires et pays, en autonomie ce qui induit des pratiques agricoles moins énergivores et la

recherche d'une utilisation minimale d'intrants manufacturés et d'énergie fossile (dont les pesticides). D'autre part, la biodiversité naturelle favorisée par la présence d'espaces naturels tels que haies, bois, landes, bandes enherbées, etc. permet la régulation hydrique, la lutte contre l'érosion, ou la présence des auxiliaires.

L'agriculture au service de la société

L'agriculture au-delà de sa vocation productrice est partie prenante de la vie des campagnes. La société civile a le droit et le devoir d'orienter l'agriculture pour répondre à ses besoins en concertation avec les acteurs du développement agricole

2. QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS

I. L'accompagnement à la commercialisation

a. Les formations, appuis techniques à destination des agriculteurs et agents de développement - accompagnement de groupes

Nous accompagnons des actions tout au long de l'année les agriculteurs souhaitant valoriser leur production en circuits courts. Cet accompagnement se traduit notamment par l'organisation de formations destinées à professionnaliser les agriculteurs sur la thématique des circuits courts.

Nous organisons chaque année, différentes formations destinées aux animateurs et agents de développement agricole afin de leur donner des méthodes pour leur accompagnement des agriculteurs.

b. Le développement de modalités de vente directe collective

AMAP : le MIRAMAP et les réseaux territoriaux d'AMAP accompagnent le développement et la structuration des AMAP. Les actions sont multiples : accompagnement à la dynamique de réseau, édition de guides (« Paysans en AMAP : un nouveau métier »², 2008, puis 2013 ; Guide « Essaimage en AMAP » ; « Kit juridique à destination des partenariats AMAP », ...), conceptions de formations pour paysans en AMAP, construction de partenariats pour concevoir des références socio-technico-économiques adaptées au système AMAP, mise en place d'outils pour une évaluation et une amélioration participatives des partenariats en AMAP³.

Systèmes de paniers – vente en ligne : en Mayenne, depuis 2013, 10 agriculteurs se sont réunis pour concevoir un système de vente en ligne à partir d'internet (<http://www.solicibio.fr/>). L'objectif est de concevoir un outil permettant de commercialiser

² <http://www.alliancepec-rhonealpes.org/amap/commandez-votre-guide-paysan-en-amap-nouvelle-edition-0>

³ Dans le cadre d'un projet CASDAR, le MIRAMAP cherche à identifier et à mutualiser les initiatives d'amélioration des pratiques dans les réseaux d'AMAP, permettant d'identifier les forces et zones de fragilité des partenariats AMAP, de co-construire les leviers d'action et ainsi alimenter les réflexions/actions sur la soutenabilité des partenariats AMAP. Ce projet se poursuivra dans le cadre du Plan de Développement Agricole du Ministère de l'Agriculture (2015-2010).

Voir : <http://miramap.org/Seminaire-interregional.html>

leurs produits plus facilement. Les produits commandés en ligne sont alors distribués dans des points de collectes.

Points de vente collectifs / Magasin de producteurs / Vente collective : en Bretagne l'accompagnement de collectifs a contribué à faire passer le nombre de magasin de producteur de 2 à 20 en 8 ans. Dans le Finistère nous accompagnons les producteurs dans la création de collectifs de commercialisation (magasins). Une fois constitués, nous venons en appui aux collectifs sur les aspects techniques, relationnels, administratifs, et pour l'organisation d'évènements et manifestations. L'objectif serait également, à terme, de fédérer ces groupes sur le département.

Marchés paysans / buffets paysans : le buffet paysan est une offre traiteur de produits locaux « de la terre à l'assiette ». Depuis 2011, en Limousin, nous animons un groupe d'agriculteurs et diffusons l'information pour que ces derniers puissent proposer des buffets.

Nos associations accompagnent aussi la création de marchés de producteurs en lien avec les collectivités ou à l'initiative de groupes de paysans voir notamment le guide issu de l'expérience des Bouches du Rhône :

<http://www.agriculturepaysanne.org/files/Guide-creation-de-marche-paysan.pdf>

II. L'accompagnement de projets multi-acteurs et la structuration de filières locales

En Bretagne, nous accompagnons la mise en place d'une filière de territoire sur le pays de Saint Brieuc (22) qui rassemble à ce jour 2 éleveurs de porcs sur paille et 12 bouchers-charcutiers autour d'une marque "Porc authentique" et du cahier des charges Cohérence contrôlé par un système de certification participative. www.porc-authentique.com

Des démarches similaires sur les filières pain en Haute Normandie ou meunerie en Languedoc Roussillon émergent, sur des filières viandes en Poitou Charentes.

III. Le développement des circuits courts sur les territoires

En Aquitaine, nous réalisons une étude sur la communauté de communes de Mugron pour recenser les terres agricoles disponibles, leur potentiel en vue d'installer des jeunes agriculteurs et mettre en place une couveuse. L'objectif est également d'étudier le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur ce territoire et valoriser les produits en circuits courts.

Les 15 réseaux territoriaux d'AMAP en France mettent en place des processus d'essaimage des AMAP qui visent à mutualiser les bonnes pratiques et partager les expériences, autour des principes de fonctionnement de la charte des AMAP. Plusieurs réseaux participent à des

dynamiques d'installations progressives notamment par la création d'Espace Test Agricole⁴ ou par la préservation du foncier agricole⁵.

IV. Approvisionner la restauration collective et la restauration hors domicile

Un guide sur la restauration collective responsable a été publié et montre de nombreux exemples.

En 2004, le département de Seine-Maritime et la région de Haute-Normandie nous ont missionné pour approvisionner les collèges et lycées en repas durables locaux. Si la première année, 28 000 repas ont été servis, 5 ans plus tard, l'opération atteint son rythme de croisière avec environ 200 000 repas annuels pour les 100 établissements participant à l'opération.

En Rhône Alpes, des agriculteurs mettent à disposition des parcelles de leur exploitations pour fournir des produits locaux aux épiceries solidaires de Rhône-Alpes. Les destinataires sont aussi accueillis sur les fermes périodiquement.

Les séjours éducatifs extra-scolaires (qui regroupent ce qu'on appelle les colonies de vacances, les centres de loisirs), sont des lieux importants pour sensibiliser les jeunes à l'alimentation. En effet, les mineurs accueillis peuvent être impliqués quotidiennement dans l'organisation de leur alimentation. Environ 50 séjours de mineurs organisés par le MRJC utilisent les circuits courts (plus de 30 000 repas). Ce champ est encore peu étudié : d'après nos discussions avec les professionnels du secteur (FNH, Resto co'), l'accueil extra-scolaire des mineurs est l'un des moins touchés par la restauration collective de proximité (avec les établissements pénitenciers) alors que 600 000 jeunes sont concernés chaque année.

V. Renforcer les liens villes / campagnes et l'accessibilité des produits

Renforcer le lien social et l'accessibilité des produits vers des populations exclues : en Auvergne, le Réseau "des Métiers et des Hommes" rassemble depuis 2007 des producteurs fermiers et artisans qui ouvrent leurs portes au public tout au long de l'année. Le réseau compte actuellement 20 **fermes et ateliers d'artisanat** implantés dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Creuse et de l'Allier.

A Saint-Etienne, paysans et associations de quartiers se sont regroupés dans l'association d'insertion « De la ferme au quartier » qui organise une distribution de paniers dans plusieurs quartiers de la ville où les chèques d'aide alimentaire sont acceptés et les prix calculés au plus près des revenus des consommateurs et des paysans... : <http://www.delafermeauquartier.org/la-ferme-quartier/presentation.htm>

Public des jeunes : cela passe par une action auprès des étudiants et des scolaires mais également par un travail sur le champ de l'Accueil Collectif de Mineurs extra-scolaire. Un travail avec les étudiants, essentiellement dans le Nord de la France, montre que la question des circuits-courts va souvent de pair avec une éducation de base à la cuisine, à l'agriculture

⁴ Par exemple : <http://www.leschampsdespossibles.fr> en Ile de France

⁵ L'Inter-AMAP Pays-Basque est co-fondatrice de la société en commandite par actions Lurzaindia qui vise à préserver le foncier agricole, lutter contre la spéculation et permettre l'installation de paysans pour une agriculture citoyenne de proximité. Voir : www.lurzaindia.eu

voire avec la biologie. Les jeunes de 20 ans font partie d'une génération complètement déconnectée de la production agricole, même en milieu rural ; qui ne sait plus cuisiner et qui n'a plus forcément de notion de saisonnalité. Dans ce contexte nous organisons des ateliers cuisine et des actions d'éducation populaires pour montrer qu'il est possible de se nourrir sainement et localement avec un budget étudiant. La réflexion à mener dans la restauration collective étudiante reste importante. Les récentes avancées de ces dernières années ne doivent pas faire oublier que face à la cure d'austérité que subissent les CROUS, des mesures budgétaires structurelles sont indispensables pour permettre des améliorations plus significatives.

Plusieurs études ont montré que les prix pratiqués en AMAP ne sont pas un frein majeur à leur accessibilité. Par ailleurs, pour toujours accroître ce souci d'ouverture, plusieurs AMAP et réseaux d'AMAP mettent en place des systèmes de solidarité⁶.

3. QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES AUXQUELS LES MEMBRES D'INPACT PARTICIPENT OU QU'ILS PORTENT

Les actions suivantes souvent issues de recherche action entre organismes de développement et organismes de recherche témoignent de la contribution en terme de connaissance et d'expérimentation de terrain.

LIPROCO (liens producteurs / consommateurs) : 2007-2011 (programme PSDR)

Comprendre les proximités entre producteurs et consommateurs

- motivations et comportements des consommateurs
- recomposition du travail agricoles et évolution du métier d'agriculteur
- Stratégies collectives locales
- Logiques d'acteurs et production de territoires

COXINEL 2007-2011 : (programme PSDR)

Analyser, à partir de l'exemple du secteur fruits et légumes en Languedoc-Roussillon, l'importance économique des circuits courts de commercialisation en agriculture et agroalimentaire (parts de marché, débouchés, potentiel de développement).

CODIA (circuits courts en Europe – opportunités commerciales et dialogue avec la société) 2011-2014

Connaître les attentes, les pratiques, les comportements des consommateurs en circuits courts et pour cela réaliser une étude action sur les marchés des produits commercialisés par les circuits courts.

Elaborer des méthodes de commercialisation et de communication avec les consommateurs qui en tiennent compte.

⁶ Voir le rapport "L'accessibilité des AMAP" de l'Institut Politique de Lille commandité par le réseau des AMAP de nord Pas de Calais.

Faire connaître et reconnaître les circuits courts et leurs spécificités dans un contexte européen (en particulier en lien avec les normes) en inscrivant les actions dans une perspective européenne et en créant un réseau européen d'institutions intéressées par cette problématique.

Loccaterre : 2010-2013

A travers une publication croquer le territoire, ce projet a contribué à répondre aux questions suivantes : Comment observer les circuits courts sur un territoire ? Comment mobiliser les acteurs alimentaires d'une région ? Comment les circuits courts peuvent-ils générer une dynamique partenariale ? Comment accompagner une initiative de circuits courts alimentaires ?

MECICO (Métiers Circuits courts) : 2010-2013

Professionnaliser les porteurs de projet cherchant à s'installer et les agriculteurs déjà en circuits courts.

Sensibiliser et former les autres acteurs engagés dans le développement local afin de repenser leurs fonctionnements et- d'acquérir des compétences particulières à la promotion de ces modes de commercialisation.

INTERVAL : Evaluer la plus-plus-value économique sociale et environnementale des synergies entre agriculteurs et acteurs économiques

Le projet mobilise différents partenaires. Il a pour finalité de développer les circuits courts qui favorisent les partenariats entre acteurs économiques d'un même territoire (agriculteurs, artisans, commerçants, collectivités locales) et d'accroître les plus values économique, sociale et environnementale de ces systèmes alimentaires à l'échelle des exploitations agricoles et des territoires.

MagPro : Clés de réussite et impacts territoriaux des magasins de producteurs (2014-2017)

Pour faciliter le développement des magasins de producteurs, le projet vise à capitaliser et produire des références et méthodes sur la structuration des magasins de producteurs et mettre en évidence leur contribution au développement durable des territoires.

SOLALTER (Favoriser les solidarités alimentaires à partir des produits agricoles locaux en Bretagne) : 2013-2014

Développer des initiatives favorisant une meilleure accessibilité pour tous aux produits locaux et de qualité.

Systèmes alimentaires alternatifs (2011-2015)

Animation territoriale et régionale (plateforme alimentation santé solidarité) sur les systèmes alimentaires alternatifs, expérimentation, mobilisation, formation de catalyseurs pour une gouvernance alimentaire locale, et émergence d'un conseil local alimentaire dans le sud de l'Oise.

RCC 2010-2013

Evaluer la performance économique environnementale, sociale des circuits courts.

Réseau Mixte Technologique « Chaînes alimentaires courtes de proximité pour une alimentation durable » (RMT CACP)

- Formaliser un réseau d'échange pour mutualiser des connaissances et valoriser une expertise collective ;
- Identifier des champs de connaissances déjà explorés et des questions de recherche-développement émergentes ou orphelines ;
- Produire des moyens (outils et méthodes) pour que les agriculteurs et les acteurs du système alimentaire développent des chaînes alimentaires courtes de proximité, rentables et vivables, ayant du sens au niveau social (accessibilité, santé...) et territorial (bon usage des ressources naturelles...) ;
- Porter une réflexion critique et prospective sur les chaînes alimentaires courtes de proximité.

Projet européen

FAAN, CREPE FOODLINKS sont des projets de recherche action menés à l'échelle européenne et qui ont contribué à favoriser la connaissance sur les circuits courts en Europe.

AcceCible (projet en cours de dépôt) : 2015-2018

L'accès à une alimentation de qualité et diversifiée pour tous et en particulier pour les personnes les plus démunies représente un enjeu agricole et sociétal. Des initiatives locales se développent visant à favoriser un accès élargi aux produits locaux et à renouer les liens entre agriculteurs et consommateurs. Le projet entend recenser et produire des références utiles et expérimenter de nouvelles formes de coopération entre acteurs agricoles et acteurs sociaux.

Projet « Abattoirs de proximité et respect de l'animal. Reconquérir les territoires et les esprits » (en cours de dépôt) : 2015-2018

Exemples de guides publiés

- Guide à destination des élus et des animateurs de territoires : construire ensemble des circuits alimentaires de proximité
- Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises
- Etat des lieux de la recherche sur les circuits courts...

Définition d'une charte pour le commerce équitable Nord Nord avec la PFCE

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives visant à faire le lien entre Commerce Équitable « Nord-Sud et Nord-Nord » se développent. Elles ont fait évoluer les pratiques et les consciences sur l'idée que les problèmes des paysans du Sud et du Nord sont similaires sur nombre de points bien que différents en intensité. En 2011, la Plate-forme Française pour le Commerce Équitable (PFCE) contacte le collectif InPACT, pour promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En trois ans de travail, ces organisations ont étudié les conditions de mise en œuvre d'un commerce équitable en France. C'est ainsi qu'est née la **Charte du Commerce Équitable local**. La

charte signée le 27 juin 2014 s'articule autour de trois thèmes déclinés en quatorze principes :

Une relation commerciale équitable et responsable

- Un prix transparent et rémunérateur
- Un partenariat commercial sur du long terme
- Une relation non-exclusive qui préserve l'autonomie des producteurs
- Un projet de développement partagé
- Une filière éco-responsable
- Des conditions de travail respectant la dignité humaine

Une agriculture citoyenne et durable

- Une agriculture citoyenne et territoriale
- Des pratiques agricoles durables, autonomes et transparentes, qui s'appuient sur des modes de production biologique et/ou agro-écologique paysans
- Une organisation de producteurs démocratique
- Une production basée sur les ressources et les spécificités locales

Un changement des pratiques commerciales

- Transparence et communication vis-à-vis des consommateurs
- Sensibilisation et éducation des consommateurs
- Plaidoyer à destination des décideurs économiques

1. DÉVELOPPER L'OFFRE POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE CROISSANTE

La demande pour des produits alimentaires de qualité, locaux, en circuits courts concerne une part non négligeable de la consommation alimentaire : ce n'est plus une niche de marché, elle concerne l'ensemble des composantes de la société, toutes CSP et classes d'âge confondues⁽¹⁾.

Nous visons un développement quantitatif de l'offre permettant de satisfaire la demande des consommateurs pour des produits de qualité estimée entre 15 et 20 % de la consommation alimentaire, soit **un facteur 3 à 5 selon les productions et les territoires**. Le volet qualitatif du développement visé doit satisfaire :

- la qualité intrinsèque des produits ;
- la qualité des systèmes de production, notamment le bien-être animal ;
- le dialogue direct renoué entre agriculteurs et citoyens ;
- l'emploi ;
- la gouvernance alimentaire partagée.

Les moyens à mettre en œuvre doivent être adaptés aux besoins des exploitations susceptibles de répondre à cette demande. Il s'agit :

- des exploitations aujourd'hui en circuit court qui ont l'ambition de se développer,
- des exploitations en filière longue dont la taille ne leur permet pas d'être compétitive avec les prix pratiqués en filière longue (100 ha de cultures, 30 vaches laitières, 70 truies dans les systèmes naisseurs engraisseurs, x chèvres, ...),
- des installations intégrant d'emblée une dimension circuits courts. Ces projets concernent pour une part des hors cadre familiaux.

1.1 Soutenir particulièrement les projets d'installation en circuits courts

L'enquête menée sur l'installation des HCF par le MRJC et les Jeunes agriculteurs indique que 72 % des enquêtés souhaitent utiliser les circuits courts.

- Elaboration du projet d'installation : des référentiels techniques et économiques disponibles pour apprécier la faisabilité et le dimensionnement des projets circuits courts

Ces repères sont indispensables aux porteurs de projet pour élaborer leur projet mais aussi pour le défendre face aux financeurs, propriétaires, partenaires de leur installation.

- Intégration de la dimension Circuits Courts dans le parcours à l'installation

Certains conseillers en charge de l'instruction des projets d'installation (dispositif PPP actuel) doivent être formés spécifiquement à cette dimension dans chaque département. Ils doivent maîtriser les dispositifs de financement des projets circuits courts.

- Accès au foncier et intégration territoriale des porteurs de projet

Le développement des circuits courts rencontre l'intérêt des collectivités urbaines pour le renforcement du lien entre habitants et agriculteurs et la reconquête de l'autonomie alimentaire des territoires.

Il faut poursuivre la mise en place de chartes départementales de maîtrise du foncier agricole et de sensibiliser les collectivités territoriales sur les dispositifs permettant de

protéger les terres agricoles tels que les ZAP (zones agricoles protégées), les PAEN (périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) et les SCOT (schémas de cohérence territoriale).

Les porteurs de projet qui ne sont pas issus du milieu agricole bénéficient largement de dispositifs d'animation permettant leur intégration socio professionnelle (animation territoriale, réseau de tuteurs ...) mais aussi d'espace de formation pratique renforçant leurs compétences professionnelles (couveuse agricole ...).

1.2 Favoriser la reconversion vers les marchés locaux des exploitations existantes

- Sensibiliser, informer et former les producteurs aux opportunités des marchés alimentaires locaux

La production de repères techniques économiques concernant plus particulièrement les activités de transformation et commercialisation d'une part, les spécificités de la production en circuits courts d'autre part. Les moyens à mettre en œuvre relèvent de la recherche action, du conseil et de la formation continue.

- Soutenir les investissements des producteurs en circuits courts

Objectif : ne pas sous dimensionner les outils de production à l'installation qui gênent le développement de l'offre lorsque les producteurs ont créé leur marché.

2. MUTUALISER LES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS DE TRANSFORMATION, LOGISTIQUE, COMMERCIALISATION

2.1 Préserver les outils d'abattage existants, adapter leurs services aux besoins des producteurs locaux, adapter les normes d'hygiène des outils d'abattage aux circuits courts

La concentration à l'œuvre des outils d'abattage est une menace pour les producteurs en circuits courts. Il y a lieu de préserver les outils existants et d'adapter le cas échéant leurs services aux besoins spécifiques des producteurs en circuits courts (petits lots, découpe artisanale ...): pour cela, il est nécessaire de mettre à disposition des gestionnaires d'abattoirs de proximité (qui parfois sont des éleveurs) des références et des outils de gestion adaptés.

De même, il y a nécessité d'expérimenter et de mettre en place, en lien avec la DGAL et ses services, de nouveaux outils d'abattage de proximité adaptés aux circuits courts et permettant de maintenir des élevages dans les « déserts » d'abattoirs : petits ateliers à la ferme, individuels ou collectifs, ateliers mobiles, etc. Cela passe par le développement de normes d'hygiène et de systèmes de contrôle vétérinaire adaptés aux petits volumes d'abattage, destinés aux circuits courts, comme c'est le cas dans d'autres pays européens (Allemagne, Autriche, par exemple).

2.2 Pérenniser les outils de commercialisation les plus vertueux

Aujourd'hui, les « produits locaux » ne sont plus un marché de niche : entrée d'acteurs institutionnels, entrepreneuriaux ou de grandes enseignes sur le marché, moins regardant sur les critères sociaux, environnementaux. Dans ce contexte, se pose la question de la pérennité des initiatives pionnières, construites sur des finalités principalement éthiques ou politiques et non pas pour « gagner des parts de marché ». En région lyonnaise, plusieurs organisations de l'ESS ont déjà disparu, mettant parfois en difficulté des exploitations. La

pérennisation des initiatives existantes est la priorité, car lorsque de telles initiatives cessent leur activité, c'est tout un travail de constitution d'un réseau de producteurs qui est annihilé (ainsi que d'un réseau de clients). Pour autant, des solutions existent :

- **mieux former les salariés, les gérants et les administrateurs** (notamment les agriculteurs) de ces structures de circuit court à la gestion d'entreprise, pour leur permettre de mettre en place des stratégies de développement adaptées et conciliant viabilité économique et valeur-ajoutée sociale et environnementale,
- **mettre en place des outils pour développer les coopérations et mutualisations entre les acteurs** partageant les mêmes valeurs, sur un territoire donné. En effet, les circuits courts de l'ESS sont souvent de petites organisations, atomisées et qui, bien qu'elles se connaissent vaguement, communiquent peu entre elles spontanément. C'est pour cela qu'en région lyonnaise, ces organisations se sont regroupées récemment pour fonder un **Pôle Territorial de Coopération sur l'alimentation** : y participent une vingtaine d'associations de développement agricole ou social, de restaurants, épiceries et systèmes de distributions en circuits courts, d'épiceries solidaires. Ces structures font vivre des dizaines de salariés et des centaines de fermes de la région. Le but de cette dynamique collective est de renforcer ses propres membres par le biais de coopérations, de mutualisation de moyens, de formation, de communication : regroupées elles pourront envisager de se doter d'outils qu'elles ne pourraient développer seules. Ce type de dynamique est rare (c'est le seul PTCE sur l'alimentation répertorié, à priori) et ne bénéficie pas de soutiens suffisants (nécessité de moyens d'animation, de coordination, notamment).
- favoriser la **reconnaissance des bonnes pratiques et des organisations induisant de la valeur ajoutée sociale et environnementale** : le champ des circuits courts est devenu si complexe, ses organisations sont structurellement si diverses, qu'il est impossible d'évaluer leurs impacts sociaux et environnementaux sur la base de critères simples et à *priori* (statut juridique, nombre d'intermédiaire, etc.). Il est nécessaire de produire de nouveaux référentiels fondés sur des analyses de pratiques et d'impact, qui permettent (aux consommateurs notamment) de différencier et de valoriser correctement les organisations les plus vertueuses (et donc de les pérenniser). Le travail d'expérimentation de la Charte du Commerce Equitable Nord Nord, porté par l'ARDEAR Rhône-Alpes puis par InPACT a notamment cette vocation.

2.3 Soutenir financièrement la création d'outils collectifs

Si la satisfaction au travail des producteurs en circuits courts est mise en avant par les producteurs (reconnaissance du travail par le contact avec les consommateurs ...) le rapport entre revenu et travail engagé est pointé comme un point noir de leur activité. Il remet parfois en cause la poursuite ou la reprise de l'activité. La mutualisation des moyens de transformation, de logistique et de commercialisation est un moyen :

- de diminuer les investissements matériels et immatériels nécessaires à l'activité,
- d'améliorer significativement la productivité du travail en permettant une spécialisation –relative- des personnes,
- d'assurer des mécanismes d'avance de trésorerie pour favoriser l'émergence d'initiatives collectives.

Les organisations collectives sont à la fois sources d'économies d'échelle, produisent des systèmes innovants, et sont plus résistants aux aléas.

Elles créent de plus des espaces de collaboration, solidarité, transmission des savoir-faire entre agriculteurs d'une part, agriculteurs, artisans, commerçants d'autre part et répondent à l'enjeu de l'intégration des nouveaux producteurs en circuits courts.

3. RENDRE ATTRACTIF LES MÉTIERS CIRCUITS COURTS ET PÉRENNISER LES EXPLOITATIONS EN ACTIVITÉ

Les exploitations en circuits courts emploient davantage de salariés que les exploitations en filière longue (2) Danièle Capt

Le turn over important des salariés chez les producteurs en circuits courts (maraîchage notamment), la saturation des responsables d'exploitation assurant à la fois production transformation et vente, tâches opérationnelles, gestion de l'exploitation, encadrement de la main d'œuvre fragilisent les équilibres humains dans l'exploitation. Cette situation rend peu attractive cette voie de développement pour les exploitants susceptibles de s'y engager.

Le réseau INPACT propose de :

3.1 Améliorer la formation des salariés des exploitations en circuits courts et former les producteurs à l'encadrement de la main d'œuvre salariée

Il s'agit à la fois :

- d'assurer la montée en compétence de ces salariés, pour décharger les chefs d'exploitation de responsabilités tactiques.
- de créer des postes pérennes pour une main d'œuvre qualifiée et responsable

3.2 Promouvoir et soutenir la création de groupements d'employeurs

Leurs seront confiés les rôles de recrutement, formation des salariés, conseil auprès de leurs adhérents producteurs.

3.3 Promouvoir l'entrepreneuriat collectif en milieu rural

Le répertoire des actifs agricoles, créé par l'article 16 bis, est ouvert aux chefs d'exploitation mais il est restreint (critère n° 2) à ceux qui sont redevables des cotisations sociales ouvrant droit au bénéfice des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail. Cette condition exclue les personnes ayant choisi d'exercer leur activité agricole sous le statut d'entrepreneur-salarié au sein d'une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE), telle que définie par le projet de loi portant reconnaissance et développement de l'économie sociale et solidaire.

Ces coopératives mettent en œuvre un accompagnement individualisé des personnes physiques visées à l'alinéa premier, et des services mutualisés. Certains agriculteurs, à la recherche de dynamique collective et d'une protection sociale accrue, se tournent vers cette option. Nous proposons donc que le répertoire des actifs agricoles soit également ouvert aux entrepreneurs-salariés-associés de Coopératives d'activité exerçant une activité agricole. La loi ESS prévoit que les entrepreneurs salariés soient associés des CAE dans un délai de 3 ans après leur entrée dans la coopérative. Une inscription des entrepreneurs-salariés-associés au répertoire des actifs agricoles leur accordera une reconnaissance professionnelle et leur évitera d'être exclus des aides agricoles.

De manière plus générale, il y a nécessité à soutenir de manière juste la diversité des formes sociétaires d'exercice de l'agriculture, en particulier les formes juridiques de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives – SCOP, SCIC, CAE...) en adaptant à ces formes innovantes le principe de transparence dont bénéficient les GAEC.

4. PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS, INFORMER ET IMPLIQUER LES CONSOMMATEURS

4.1 Défendre dans les normes réglementaires et signes de qualité les modes de production artisanaux

Il s'agit d'intégrer dans les normes réglementaires et les signes de qualité les spécificités des circuits courts et des modes de production artisanaux avec pour enjeu de permettre aux modes artisanaux de production/transformation/vente d'être identifiés, économiquement valorisés face à leurs concurrents industriels, voire même parfois de simplement pouvoir continuer à exister légalement.

Il faudrait par exemple revoir la réglementation sur les accueils collectif de mineurs, y-compris celles-faites en interministérielles. Ex : l'instruction n°02-124 J.S. du 9 juillet 2002...

4.2 Promouvoir une gouvernance alimentaire locale partagée par l'implication des citoyens

Alors que des citoyens et des paysans font preuve d'esprit de responsabilité en s'unissant pour changer l'agriculture, il est temps d'encourager ce mouvement en reconnaissant officiellement les partenariats avec les consommateurs (AMAP) au sein des instances de gouvernance, notamment par :

- la participation des réseaux territoriaux d'AMAP au sein des Comité Régional Installation Transmission (CRIT) ;
- l'expérimentation sur des territoires pilotes de « conseil local alimentaire », à l'instar de l'expérimentation initiée par la FAMAPP (Fédération des AMAP de Picardie) dans le sud de l'Oise.

Plus globalement, il s'agit de promouvoir à toutes les échelles une gouvernance alimentaire partagée, par la participation de citoyens et de paysans désireux de développer des systèmes alimentaires locaux créateurs d'emplois, favorisant le lien social, l'équité, la viabilité économique des exploitations et incitant au respect de l'environnement et de la santé.

Il s'agirait de reconnaître et de renforcer un rôle que les citoyens (notamment organisés en AMAP et/ou en réseaux) assument déjà sur les territoires pour le développement d'une agriculture citoyenne de proximité⁷.

5. STRUCTURER L'ORGANISATION NATIONALE, RÉGIONALE ET LOCALE D'UN AMBITIEUX PLAN D'ACTIONS CIRCUITS COURTS

Il n'existe pas à ce jour de plan de développement national des circuits courts suffisamment ambitieux et intégrant les moyens de recherche, développement, enseignement, conseil, formation.

⁷ Plusieurs AMAP ou réseaux d'AMAP participent au conseil de développement de leur territoire, à l'instar de l'inter-AMAP Pays-Basque. Plusieurs réseaux d'AMAP participent à des dynamiques d'installation et d'accompagnement, comme le réseau AMAP-IdF au sein du pôle Abiosol et la FAMAPP au sein de COPASOL.

Ce développement des circuits court ne peut être efficace s'il n'est pas issu d'une coordination entre les politiques et dispositifs d'appui agricoles, alimentaires, sociales et d'appui aux entreprises. Les projets ont très souvent de multiples facettes (agricole, sociale, environnementale, etc.) et sont de plus en plus souvent portés par des collectifs composites : agriculteurs associés à des entrepreneurs et/ou à des associations d'insertion ou d'aide sociale, etc. Ces porteurs de projet se retrouvent fréquemment face à des institutions construites en « silos » thématiques, peu à même de prendre en compte les différentes facettes d'un projet.

Les multiples initiatives locales gagneraient à être soutenus et encouragés par des dispositifs transversaux, aux différentes échelles :

5.1 A l'échelle nationale : mutualisation et essaimage des expériences

Un plan national permettra de :

- Mutualiser les ressources lorsque le niveau national est le plus pertinent (connaissances des circuits courts, productions de repères techniques, économiques, formation initiale)
- Diffuser les expériences réussies à l'échelle nationale dans une perspective d'essaimage
- Mobiliser les financements nécessaires au développement du plan d'actions : le réseau INPACT recommande d'orienter les fonds du PNDAR à hauteur des ambitions de développement de l'offre (15 % de la consommation, développement de l'offre par un facteur 3 à 5) et d'inscrire les circuits courts comme un axe prioritaire des GIEE
- Amplifier le Plan national à alimentation en favorisant la prise en compte des actions pédagogiques et le rôle des associations d'éducation populaires dans le PNA et en augmentant le soutien de l'Etat. A peine 10% des projets déposés ont été retenus en 2014 faute de moyens. Par exemple, nous sommes convaincus que les séjours extra-scolaires ont toutes leur place dans le cadre du PNA, notamment parce qu'ils permettent des échanges pédagogiques dans un cadre privilégié autour de l'alimentation. De plus, ce champ est encore peu étudié : d'après nos discussions avec les professionnels du secteur (FNH, Resto co'), l'accueil extra-scolaire des mineurs est l'un des moins touchés par la restauration collective de proximité (avec les établissements pénitenciers) alors que 600 000 jeunes sont concernés chaque année.

5.2 A l'échelle locale, organisation des acteurs

A l'échelle d'un territoire (Communauté de communes, ou d'agglomération) :

Il s'agira de poursuivre et d'amplifier l'expérimentation de projets alimentaires territoriaux.

Cette échelle est pertinente dans la mesure lorsqu'elle correspond à l'adjonction d'un bassin de production et d'un bassin de consommation reliés par des réseaux de circuits courts. C'est également une échelle suffisamment restreinte pour permettre une réelle interconnaissance des acteurs.

Face à la structuration de partenariats locaux entre acteurs des circuits courts et de l'alimentation, et pour soutenir les projets multi-facette il est nécessaire d'avoir une structuration institutionnelle locale transversale, associant les différents acteurs institutionnels concernés : municipalités, intercommunalités, région, etc. Le plan d'actions national doit être décliné régionalement en s'appuyant à la fois sur les DRAAF et les Conseils Régionaux. Il doit permettre de développer la nécessaire interconnaissance des acteurs, leur coopération et leur structuration notamment pour :

- La réponse à la demande de la restauration collective,
- Le développement des coopérations entre producteurs, artisans, commerçants.

5.3 A l'échelle régionale :

Les collectivités se saisiront davantage encore de cette question des circuits courts en définissant une compétence « agriculture et alimentation des territoires » légitimant leur action intégrant des outils différents (interventions sur le foncier, développement économique, environnement ...).

L'ARF a validé le concept de SAT. Une méthode SALT permet la réalisation d'un état des lieux permettant la pré-configuration de contrats alimentaires territoriaux. La méthode SALT vise à comprendre comment des circuits courts peuvent faire système à l'échelle d'un territoire. Elle décrit les interactions entre les acteurs des circuits courts au niveau d'un territoire, dans le but d'élaborer une stratégie locale de développement de ces modes de commercialisation des produits alimentaires via un diagnostic territorial et la mise en place d'actions sur les circuits courts.

Par exemple sur le territoire de Rennes Metropole, nous avons estimé que les circuits courts représentaient 2 à 4 % % de la consommation alimentaire total et au moins 500 emplois.

L'ensemble de ces missions sera mis en œuvre à la fois par :

- L'allocation de moyens à des structures existantes dont les travaux seront orientés vers les circuits courts (France AGRIMER, instituts de recherche, instituts techniques, enseignement agricole ...)
- Le financement de moyens spécifiques, aux échelles nationales et régionales par le PNA par exemple (cf 5.1)

5.4 Au niveau européen, nous devons imaginer des propositions

- une directive enjoignant les états de mettre en place une législation sanitaire spécifique (directive puisque le risque sanitaire au Danemark et à Chypre n'est pas le même)
- soustraire une partie du premier pilier pour solvabiliser les collectivités en vue de l'approvisionnement de la restauration collective
- la systématisation, pour l'accès aux fonds LEADER, d'une stratégie alimentaire territoriale comprenant l'accès des pauvres à une alimentation saine.

Éléments bibliographiques non hiérarchisés et non exhaustifs

Transrural Initiatives. *Les premiers pas de l'agriculture vers la relocalisation de l'économie*, N°359, juin 2006

Transrural Initiatives *Longue vie aux circuits courts*, N°313, juillet 2006

Transrural Initiatives *Longue vie aux circuits courts (2)*, N°333, mai 2007

Centre de ressource du développement durable, *Circuits courts alimentaires : un projet vertueux pour le territoire ?*, compte-rendu d'atelier, juillet 2008

Actions collectives pour la vente en circuits courts, *Dossier et Innovations*, N°116, mars 2005

CIVAM Bretagne, *Systèmes alimentaires territorialisés (SALT) : stratégies économiques d'approvisionnement de proximité*, 2006

MARECHAL G., *Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires*. Dijon, Educagri, 2008

TRAVERSAC J.-B, *Circuits courts : contribution au développement régional*. Dijon, Educagri, 2011

PROJET CASDAR CODIA « *La consommation alimentaire en circuits courts : enquête quantitative nationale* », 2014 <http://site.gret.org/codia/La-consommation-alimentaire-en-39.html>

Adear 13, *Guide pour la création de marchés paysans*, 2013
<http://www.agriculturepaysanne.org/files/Guide-creation-de-marche-paysan.pdf>

RAYNAL J.-C. et RAZAFIMAHEFA L., *Prospective territoriale dans le cadre de projets sociaux et solidaires : analyse de l'émergence des AMAP au sein des bassins de vie ruraux en France*, Territoires en mouvement, n°22, 2014

SIMON M., *Les jeunes dans la relocalisation de l'agriculture*, mémoire de fin d'étude (ESA d'Angers), 2013

TransRural Initiatives *Les colos à l'assaut du champ alimentaire*, n° 440, dossier, 2014

JA/MRJC, *Rapport sur les entrepreneurs HCF*, 2013

MRJC, *Guide pratique à l'usage du Locavore*, Outil pédagogique, 2014

Réseau Régional des Circuits Courts, *Fédérer et structurer un réseau d'acteurs, développement et collectivités territoriales pour le développement des circuits courts*, voir plaquette de présentation, www.reseaucpc.org

Chauvriers en Circuits Courts, *Construction d'une micro filière interrégionale*: <http://www.afip.asso.fr/spip.php?article189>

CAMPAGNES SOLIDAIRE *Pérenniser les outils de commercialisation les plus vertueux*, Décembre 2014

VIRON P. Et ARDEAR Rhône-Alpes, *Cultivez Local ! Cinq initiatives pour produire et consommer autrement*, film , 2012 <http://www.agriculturepaysanne.org/cultivezlocal>

FRCIVAM Bretagne, *Croquer le territoire*, 2012,
http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=171&ref_rub=21&ref=59/

Site <http://metiers-circuitscourts.org/>

AMEMIYA H. (dir.), *Du teikei aux AMAP Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Presses Universitaires de Rennes, 2011

CHIFFOLEAU Y., *Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture*, in *Economie rurale* n° 332, 2012

DELFOSSÉ C., PLUVINAGE AYATS (coord.), *Revue POUR : Alimentation et territoires* n°215/216, Novembre 2012

DUBUISSON-QUELLIER S., *la consommation engagée*, ed. Sciences Po, les presses, 2009

HÉRAULT-FOURNIER C., PRIGENT-SIMONIN A. H. (dir.), *Au plus près de l'assiette, Pérenniser les circuits courts alimentaires*, éditions Quae 2012

LAMINE C., *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Gap, Édition Yves Michel, 2008

MORUZZI-MARQUES P. E., FERREIRA NOBRE DE LACERDA T., *Agriculture biologique et agriculture familiale au Brésil. Pour une inscription territoriale des agriculteurs écologistes*, in *Économie rurale*, 313-314 | Septembre - décembre 2009

MUNDLER P., *le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes*, in *Économie rurale*, 336 , juillet-août 2013

SERVIGNE P., *Nourrir l'Europe en temps de crise Vers des systèmes alimentaires résilients*, étude réalisée à la commande du groupe Verts/ALE du parlement européen,
<http://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2013/12/2013-Servigne-LES-VERTS-Nourrir-leurope-en-temps-de-crise.pdf>

RENTING H., MARSDEN T. K, BANK J., *Understanding alternative food networks: exploring the role of short food supply chains in rural development*. *Environment and Planning*, vol. 35, n. 3, p. 393-411, 2003